

## LES ACCIDENTS DE LA VOIE PUBLIQUE

### CONTEXTE NATIONAL

Les accidents ont un coût à la fois humain, économique et social très lourd. Différentes enquêtes de morbidité permettent d'estimer qu'ils sont responsables, chaque année, en France, de 15 millions de recours en médecine libérale, de 1,3 million d'hospitalisations et de 525 000 interventions chirurgicales.

Les accidents sont également à l'origine de près de 30 400 décès par an (sur la période 1997-99). Ils font partie de la troisième grande cause de décès que représentent les causes extérieures de traumatismes et empoisonnements après les maladies cardiovasculaires et les tumeurs.

Les circonstances des accidents sont diverses. Les plus nombreux surviennent au domicile ou à proximité, à l'école ou lors des loisirs : ce sont les accidents de la vie courante. Moins fréquents, mais mieux connus et plus souvent médiatisés, sont les accidents de la circulation. Loin derrière, en termes de fréquence, viennent les accidents du travail.

La perception du risque accidentel par les Français, mesuré par le Baromètre santé 2000 du Comité français d'éducation pour la santé, ne correspond pas à la réalité épidémiologique : les accidents de la voie publique constituent toujours la crainte majeure des Français jeunes ou plus âgés, en matière de risque ou de maladie, suivis des cancers et des maladies cardiaques. Les accidents domestiques et les accidents du travail n'arrivent qu'aux 7ème et 9ème places des risques et maladies redoutés.

En 2002, la France se situe au deuxième rang des pays européens les plus touchés par les accidents de la route, derrière l'Allemagne et devant l'Espagne et le Portugal. Les pays de l'Union européenne ont tous connu une diminution assez constante du nombre de tués sur les routes depuis les années 1970. Au-delà des aspects comportementaux, les différences entre pays sont largement influencées par la densité de l'urbanisation et par les caractéristiques du réseau routier. En 2002, le coût global de l'insécurité routière s'élève en France à 28 milliards d'euros, dont plus de 15 milliards d'euros concernent les accidents corporels.

La France compte le plus grand nombre de tués à trente jours, ce qui place le pays au 1er rang européen devant l'Allemagne, l'Espagne et la Grande-Bretagne.

Cependant, depuis une trentaine d'années, on constate en France une diminution de plus de 50 % du nombre de tués sur les routes, alors que dans le même temps le trafic doublait.

En 2002, la France a enregistré 105 500 accidents corporels qui ont fait 145 100 victimes dont plus de 7 200 tués à six jours et 137 900 blessés (24 100 blessés graves et 113 800 blessés légers). L'année 2002 a été marquée par une diminution de tous les indicateurs observés par rapport au bilan 2001 : - 10 % pour les accidents corporels, - 11 % pour les blessés légers, - 8 % pour les blessés graves et - 6 % pour les tués, mais c'est aussi l'année où la gravité des accidents est la plus forte de ces 20 dernières années (soit 6,9 tués pour 100 accidents corporels).

Les accidents sont plus fréquents en milieu urbain, mais plus graves à la campagne, en particulier sur les routes départementales. Les autoroutes sont près de 4 fois plus sûres que les routes nationales en 2002. La vitesse constitue la première cause de mortalité sur les routes, devant l'alcool. Elle intervient dans un accident mortel sur deux, pour moitié en tant que vitesse excessive par rapport aux limitations en vigueur et pour moitié en tant que vitesse inadaptée aux lieux et aux circonstances. Les excès de vitesse constituent l'infraction la plus répandue et proportionnellement la moins réprimée. L'alcoolisation au volant a un effet plus grand sur l'accidentologie. La proportion de conducteurs qui dépassent la dose légale est estimée à 15,4 % en moyenne lors d'accidents mortels. Les contrôles d'alcoolémie réalisés en 2002 lors d'accidents corporels sont positifs dans 10 % des cas. Cependant, la part des accidents dus à une alcoolisation a diminué dans les accidents mortels (de 31,2 % à 29,7 % entre 2001 et 2002). Les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont les plus touchés dans les accidents mortels (26 %).

En 2002, l'effort financier de l'Etat consacré à la sécurité routière atteint 1 583,2 millions d'euros. La lutte contre l'insécurité routière est une priorité nationale. Les mesures annoncées en décembre 2002 entendent mobiliser au-delà des forces de l'ordre, les enseignants (développement de l'éducation à la sécurité routière), les personnels de santé (évaluation médicale de l'aptitude à la conduite) et le monde de la recherche (meilleure connaissance des accidents). Le 12 juin 2003, la loi renforçant la lutte contre la violence routière a été adoptée. Elle s'articule autour de trois volets majeurs : l'aggravation des peines, notamment en cas de récidive, l'automatisation du traitement de l'infraction et le renforcement des moyens de prévention des accidents par la mise en place du permis probatoire.

Source : Fnors – Base Score-Santé

### FAITS MARQUANTS DANS LA RÉGION

- 109 personnes domiciliées en Limousin décèdent chaque année des suites d'un accident de la voie publique sur la période 1997-99.
- Une mortalité masculine près de 3 fois supérieure à la mortalité féminine.
- Entre 1990 et 2000, la diminution du nombre de blessés graves est plus importante que celle du nombre de tués.



**Le taux brut de mortalité** est égal au nombre de décès d'une tranche d'âge rapporté à la population de même sexe et de même âge.

**L'indice comparatif de mortalité (ICM)** est le rapport en base 100 du nombre de décès observés dans la région au nombre de décès qui seraient obtenus si les taux de mortalité pour chaque tranche d'âge étaient identiques aux taux nationaux (ICM France métropolitaine = 100). Un test du Chi<sup>2</sup> au seuil de 5 % est calculé pour déterminer si la différence avec la moyenne nationale est significative.

### ◆ Chaque année, près de 109 limousins décèdent par accidents de la voie publique sur la période 1997-99

Entre 1997 et 1999, près de 109 personnes domiciliées en Limousin sont décédées chaque année, en moyenne, suite à un accident de la voie publique.

La mortalité par accidents de la voie publique observée chez les hommes et chez les femmes domiciliés en Limousin n'est pas différente de la moyenne nationale.

### ◆ Près de 3 fois plus de décès chez les hommes de 15 à 44 ans

Selon les données de l'INSERM, on comptabilise en moyenne 109 décès annuels par accidents de la voie publique, survenus chez des personnes domiciliées en Limousin entre 1997 et 1999. Près des trois quarts de ces décès concernent des hommes (73 %).

Le taux brut de mortalité par accidents de la voie publique s'élève respectivement à 23 décès pour 100 000 hommes et à 8 décès pour 100 000 femmes.

A tous les âges, les taux bruts de mortalité chez les hommes sont toujours plus élevés que ceux des femmes : les taux masculins sont multipliés par 3, entre 15 et 24 ans et par 4, entre 25 et 44 ans.

Chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, on observe un pic de mortalité qui est plus marqué chez les hommes que chez les femmes. Un autre pic est observé à partir de 65 ans où le taux de mortalité par accident de la voie publique amorce une autre augmentation et ce, quel que soit le sexe considéré.

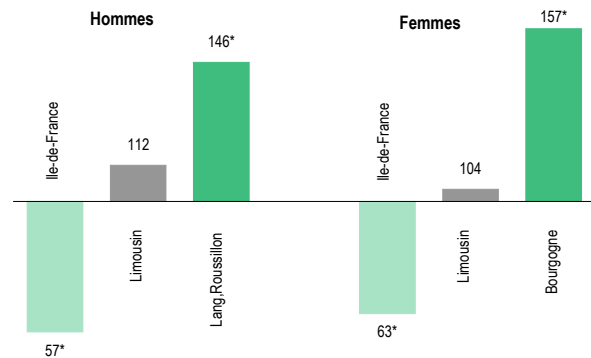
**Les statistiques du Service d'Etude Technique des Routes et Autoroutes ou SETRA** sont élaborées à partir des Bulletins d'Analyse des Accidents Corporels (BAAC) établis chaque fois que se produit un accident corporel de la circulation routière. Cet organisme centralise, à la fois, les fichiers de la police nationale et de la gendarmerie.

**Un accident corporel** provoque au moins une victime, implique au moins un véhicule et survient sur une voie ouverte à la circulation publique.

Parmi les victimes, on distingue **les tués** qui sont décédés sur le coup ou dans les 6 jours qui suivent l'accident, **les blessés graves** dont l'état nécessite plus de 6 jours d'hospitalisation et **les blessés légers** dont l'état nécessite de 0 à 6 jours d'hospitalisation ou un soin médical.

Les statistiques du SETRA portent sur des **données enregistrées**, comptabilisées sur le lieu de l'accident (survenu dans la région) et non domiciliées (comptabilisées au lieu de domicile de l'accidenté). Par conséquent, le nombre de décès par accidents de la voie publique issus des statistiques du SETRA est différent de celui de l'INSERM qui porte sur les décès domiciliés.

### Indice Comparatif de Mortalité par accidents de la voie publique sur la période 1997-99 (ICM France métropolitaine = 100)



Sources : INSERM CépiDc (données domiciliées), INSEE RP99

\* Différence significative au risque  $\alpha = 5\%$

Exploitation ORS

### Mortalité par accidents de la voie publique des limousins selon le sexe et l'âge sur la période 1997-99

	Hommes		Femmes	
	Nb* de décès	Taux**	Nb* de décès	Taux**
< 15 ans	< 5	5	< 5	4
15-24 ans	14	33	4	11
25-44 ans	28	29	7	8
45-64 ans	16	19	5	5
65 ans ou +	19	28	11	11
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>23</b>	<b>29</b>	<b>8</b>

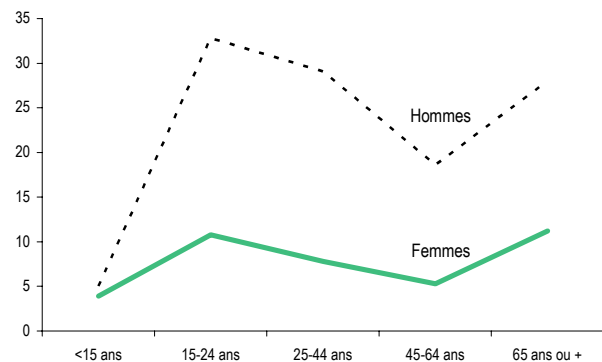
Sources : INSERM CépiDc, INSEE estimations

Exploitation ORS

\* Nombre annuel moyen

\*\* Taux brut annuel moyen pour 100 000 personnes du même sexe

### Taux de mortalité\* par accidents de la voie publique des limousins selon le sexe et l'âge sur la période 1997-99



Sources : INSERM CépiDc, INSEE estimations

Exploitation ORS

\* Taux brut annuel moyen pour 100 000 personnes du même sexe

**Le taux comparatif ou taux standardisé direct** est défini comme le taux que l'on observerait dans la région si elle avait la même structure par âge que la population de référence (ici la population française au recensement de 1990, deux sexes confondus).  
Les taux comparatifs éliminent les effets de structure par âge et autorisent les comparaisons entre deux périodes, entre les deux sexes et entre les régions françaises.

◆ **Une mortalité qui stagne chez les hommes et qui diminue chez les femmes**

Entre les périodes 1981-83 et 1997-99, chez les hommes, les taux comparatifs de mortalité par accidents de la voie publique sont restés stables (de 22 à 23 décès pour 100 000 hommes), alors que la France métropolitaine a connu une baisse de 35 % (de 31 à 20 pour 100 000 hommes). Chez les femmes, au cours de la même période, les taux comparatifs de mortalité ont diminué de 22 % en Limousin et de 30 % en France métropolitaine.

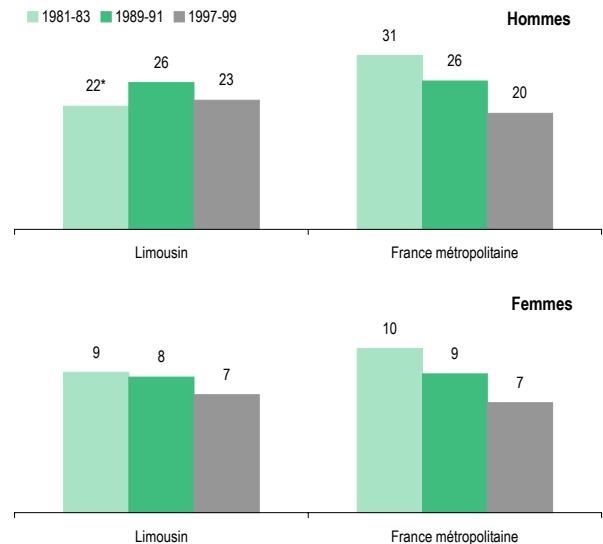
◆ **En Limousin, une diminution plus nette du nombre de blessés graves**

Entre 1990 et 2000, selon les données du SETRA, le nombre enregistré de tués par accidents de la voie publique a diminué de 26 %, passant de 152 à 112 décès annuels moyens. Jusqu'en 1994, le nombre de tués a diminué de façon régulière (152 à 123 décès annuels) puis s'est stabilisé entre 1995 et 1999 (122 à 125 décès annuels) avant d'amorcer une nouvelle diminution à partir de l'année 2000 (112 décès annuels). Parallèlement, au cours de la même période, le nombre enregistré de blessés graves est passé en moyenne chaque année de 802 à 416, soit une baisse de 48 %. Contrairement à l'évolution de la courbe des victimes tuées, celle des blessés graves continue de diminuer régulièrement au cours du temps.

◆ **Les jeunes meurent davantage en voiture**

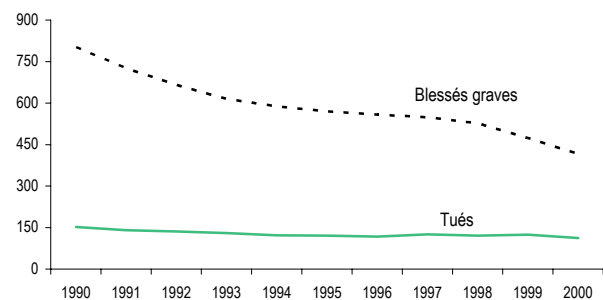
Sur la période 1999-2001, en Limousin plus des trois quarts des victimes tuées enregistrées par le SETRA sont des usagers de véhicules légers de tourisme, 16 % sont des usagers de deux-roues et 8 % sont des piétons. L'âge des victimes varie en fonction du mode de locomotion. La plupart des piétons décédés (66 %) sont âgés d'au moins 65 ans. Les accidents mortels de deux-roues touchent surtout les jeunes adultes âgés de 25 à 44 ans (40 %), puis de manière équivalente les 15-24 ans et les 45-64 ans (23 %). Les accidents mortels de véhicules légers de tourisme se retrouvent à toutes les tranches d'âge : les décès survenant entre 25 et 44 ans sont les plus fréquents (33 %) puis viennent ceux survenant chez les 15-24 ans (23 %) et les 45-64 ans (21 %). A partir de 65 ans, on retrouve près de 20 % de ces décès chez des usagers de véhicules légers.

**Evolution des taux comparatifs de mortalité\*\* par accidents de la voie publique selon le sexe selon les périodes 1981-83, 1989-91 et 1997-99**



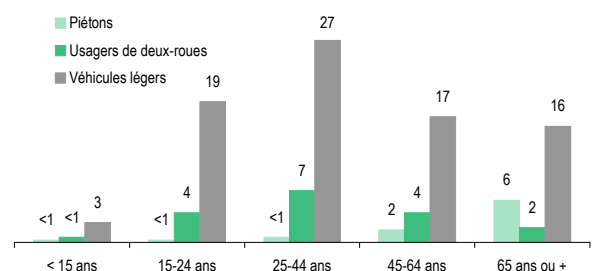
Sources : INSERM CépiDc, INSEE RP90 Exploitation ORS  
\* Différence significative par rapport à la France  
\*\* Taux pour 100 000 personnes du même sexe, standardisé sur la population française au recensement 1990

**Evolution du nombre\* de tués et blessés graves par accidents de la voie publique en Limousin de 1990 à 2000**



Sources : SETRA, Ministère de l'Équipement Exploitation ORS  
\* Nombre annuel moyen calculé sur 3 ans (moyenne mobile)

**Nombre\* de tués selon l'âge et la catégorie d'usagers en Limousin sur la période 1999-2001**



Sources : SETRA, Ministère de l'Équipement Exploitation ORS  
\* Nombre annuel moyen

◆ **En Limousin, deux tiers des blessés graves sont âgés de moins de 45 ans**

Sur la période 1999-2001, 59 % des blessés graves enregistrés par le SETRA sont des usagers de véhicules légers, 29 % des usagers de deux-roues, et 12 % des piétons.

On peut noter le nombre élevé de piétons blessés gravement chez les personnes âgées d'au moins 65 ans. Plus de 80 % des blessés graves chez les utilisateurs de deux-roues sont âgés de 15 à 44 ans.

Plus de la moitié des blessés graves chez les usagers de véhicules légers de tourisme sont âgés de moins de 45 ans (62 %).

◆ **Chez les hommes : plus de 12 % des Années Potentielles de Vie Perdues dues à des accidents de la voie publique**

Chez les hommes, les accidents de la circulation représentent la 4<sup>ème</sup> cause de mortalité prématurée, après les tumeurs, les suicides et les maladies cardio-vasculaires.

Sur la période 1996-98, 12,2 % des années potentielles de vie perdues (APVP) chez les hommes sont dues aux accidents de la voie publique. Sur la période 1986-88, elles s'élevaient à 15,5 %.

◆ **Chez les femmes : 10 % des Années Potentielles de Vie Perdues dues à des accidents de la voie publique**

Chez les femmes, les accidents de la voie publique se retrouvent également en dernière position parmi les principales causes de décès prématurés.

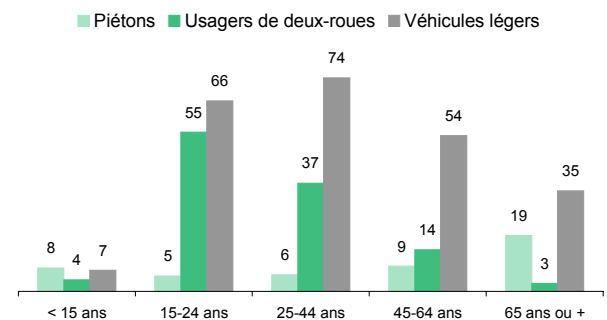
Sur la période 1996-98, 10,1 % des années potentielles de vie perdues sont dues aux accidents de la voie publique chez les femmes. Sur la période 1986-88, la proportion était équivalente (10,4 %).

**Les Années Potentielles de Vie Perdues ou APVP sont le nombre d'années qu'un sujet décédé entre 1 et 64 ans n'a pas vécues. La répartition des APVP se fait selon les principales causes de décès prématurés (tumeurs, accidents de la circulation, suicides, maladies cardiovasculaires).**

◆ **Plus de 30 % des sorties sanitaires des sapeurs-pompiers concernent les accidents de la voie publique**

En 2001, en Limousin, la proportion des sorties sanitaires des sapeurs-pompiers pour accidents de la voie publique s'élève à 31 %. Cette activité est stable au cours du temps (32 % en 1996).

**Nombre\* de blessés graves selon l'âge et la catégorie d'usagers en Limousin sur la période 1999-2001**



Sources : SETRA, Ministère de l'Équipement

Exploitation ORS

\* Nombre annuel moyen

**Répartition (%) des Années Potentielles de Vie Perdues selon les principales causes de décès chez les hommes en Limousin entre les périodes 1986-88 et 1996-98**

	1986-88	1991-93	1996-98
<b>Tumeurs</b>	25,1	24,3	26,1
<b>Causes extérieures de traumatismes et empoisonnements</b>			
<i>Dont accidents de la circulation</i>	15,5	12,8	12,2
<i>Dont suicides</i>	12,6	12,5	13,3
<b>Maladies cardiovasculaires</b>	13,7	14,2	13,0

Source : INSERM CépiDc

Exploitation ORS

**Répartition (%) des années potentielles de vie perdues selon les principales causes de décès chez les femmes en Limousin entre les périodes 1986-88 et 1996-98**

	1986-88	1991-93	1996-98
<b>Tumeurs</b>	35,1	37,8	36,0
<b>Causes extérieures de traumatismes et empoisonnements</b>			
<i>Dont accidents de la circulation</i>	10,4	13,3	10,1
<i>Dont suicides</i>	9,1	9,5	11,1
<b>Maladies cardiovasculaires</b>	11,4	10,2	11,4

Source : INSERM CépiDc

Exploitation ORS

**Répartition (%) de l'activité sanitaire des sapeurs-pompiers en Limousin en 1996 et en 2001**

	1996	2001
Secours à victimes	65,1 %	62,7 %
<b>Accidents de la circulation</b>	<b>31,9 %</b>	<b>31,1 %</b>
Secours à personnes en péril	3 %	6,2 %

Source : Ministère de l'Intérieur

Exploitation ORS

**L'activité sanitaire des sapeurs-pompiers comprend les sorties pour secours à victimes (intoxications, accidents du travail, de loisirs...), pour accidents de la voie publique et pour secours à personnes en péril (personne enfermée, tombée dans une excavation...).**